

PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE BILAN D'EXECUTION 2017



SOMMAIRE

REMISE DU BILAN D'EXECUTION DU PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE 2017	- 3
LES INDICATEURS	- 4
I. PROCEDURE	- 6 -
1.1 ASSURER LE FONCTIONNEMENT DU PLAN D'ACTION INTERMINISTERIEL ADMINISTRATION EXEMPLAIRE – PILOTAGE DE LA DEMARCHE	- 6 -
PILOTAGE DE LA DEMARCHE D'EXEMPLARITE EN 2017	- 8
1.1.1 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET OPERATEURS INTEGRES AU PMAE	- 14 -
II. ECONOMIE D'ENERGIE	- 16 -
2.1 Connaître les émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser .-	16 -
2.2. Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments	- 21 -
III. MOBILITE DURABLE	- 26 -
3.1 Acheter ou utiliser des véhicules propres	- 26 -
3.2 Développer l'éco-conduite	- 28 -
IV. ÉCONOMIE DE RESSOURCES ET REDUCTION DES DECHETS	- 31 -
4.1. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage	- 31 -
4.1.1 Quantité de déchets résiduels produits par agent francilien	- 38 -
4.1.2 Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs	- 39 -
<i>Aucun des 3 restaurants administratifs du MEAE ne réalise le tri des bio-déchets jusqu'à présent</i>	- 39 -
4.2. Politique de maîtrise de la consommation de papier	- 39 -
4.2.1 Evolution du nombre de ramettes de papier consommée entre l'année N et l'année N-1	- 40 -
4.2.2 Quantité de papier recyclé acheté par rapport à la quantité de papier acheté	- 41 -
4.3 Optimiser les consommations d'eau	- 44 -
V. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE	- 31 -
5.1 Développer l'alimentation biologique	- 46 -
5.2 Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis .-	47 -
VI. RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ÉTAT	- 51 -
6.1 Disposition sociale dans les marchés publics	- 52 -

Remise du Bilan d'exécution du plan Administration exemplaire 2017

Le Haut Fonctionnaire en charge du plan Administration exemplaire a le plaisir de transmettre au Commissariat général au Développement durable (CGDD) le présent rapport d'exécution faisant foi de la bonne volonté et de l'exemplarité du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) dans la prise en compte, dans son fonctionnement quotidien, de toutes les dimensions du développement durable, mises en avant dans la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 et dans l'instruction du Premier ministre du 17 février 2015.

Ce bilan a été réalisé par Xavier SAMSON, sous la direction de François-Xavier LÉGER, Directeur adjoint des immeubles et de la logistique et Haut Fonctionnaire chargé du plan Administration exemplaire, correspondant interministériel.

Avec tous leurs remerciements aux personnes citées en page 8 et suivantes pour leur contribution à la réalisation de ce document et à l'atteinte des objectifs ambitieux de l'administration exemplaire.

LES INDICATEURS

Calcul des Équivalents Temps Plein (ETP)

Le nombre d'ETP au 31 décembre 2017 en administration centrale est égal à 3441,6 tous programmes et toutes catégories LOLF confondus.

I. Procédure

1.1 Assurer le fonctionnement du plan d'action interministériel Administration exemplaire – Pilotage de la démarche

Le pilotage de la démarche d'exemplarité est assuré, comme cela a été précédemment mentionné, sous l'autorité du Secrétaire général et de la Directrice générale de l'Administration et de la Modernisation (DGAM), par le Haut Fonctionnaire en charge du plan Administration exemplaire (HFPAE).

Au quotidien, un agent travaille sur le suivi de la mise en œuvre de la circulaire du 3 décembre 2008 principalement en liaison avec ses collègues les plus directement concernés au sein de la DGA. De même, il veille à contrôler la bonne prise en compte des spécificités des indicateurs de l'année en cours. Il organise à son niveau des entretiens réguliers permettant de faire des bilans d'étape et d'apporter les correctifs et informations nécessaires aux chefs de file. Il s'assure également de la transmission auprès de ces derniers des informations diffusées en cours d'année par le CGDD.

Cet agent, qui assiste le HFPAE, a la responsabilité de la diffusion des principes de l'éco-responsabilité et de la rédaction du bilan d'exécution. Il fait vivre sur Diplonet la rubrique « Administration exemplaire et développement durable », ainsi que la communauté d'intérêt sur Diplomatie. Il propose au HFPAE des sujets qui font l'objet soit de notes, soit de « Bulletins verts ». Il est le référent « Administration exemplaire » pour les services et les postes, dont les agents peuvent lui transmettre des propositions de sujet en vue de leur publication ainsi que des idées « vertes ».

Il compile tout au long de l'année les éléments utiles à la rédaction du bilan annuel du PAE, portant notamment sur la stratégie, le pilotage et l'atteinte des objectifs de la circulaire. En lien avec la Mission des Achats du ministère, il veille à l'inclusion des clauses sociales et environnementales dans les marchés du MEAE.

Le « verdissement » du MEAE et l'atteinte des objectifs interministériels relèvent également en grande partie de la responsabilité de chaque agent et des pratiques adoptées au sein de chacune des entités administratives. Des correspondants « Administration exemplaire » ont d'ailleurs été désignés au sein des directions pour contribuer à la diffusion des bonnes pratiques.

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le HFPAE s'efforce de sensibiliser les agents, à tous les niveaux hiérarchiques, aux enjeux de l'« Administration exemplaire » :

- en leur expliquant que leurs actions ont un coût intrinsèque, un coût social, environnemental et économique qui doit être connu, contrôlé et limité ;
- en les convainquant qu'ils ont le pouvoir et le devoir d'agir et que leurs actions produisent des résultats.

De manière globale, la démarche « État exemplaire » du MEAE s'appuie sur quelques convictions très fortes :

- chacun à son niveau en administration centrale, comme en poste, a la capacité d'agir ;
- l'implication de tous les échelons hiérarchiques possède un effet démultiplicateur sur l'atteinte des objectifs du PAE ;
- la qualité des résultats obtenus entretient une dynamique de groupe et renforce le sentiment d'appartenance à une entité qui met véritablement la lutte contre le réchauffement climatique et l'avenir des générations futures au centre de ses préoccupations quotidiennes.

La mise en œuvre au MEAE de la circulaire « État exemplaire », dont le PAE rend compte, et le suivi des indicateurs, ont permis la réalisation de progrès importants sur les plans écologique, économique, social et organisationnel.

Pilotage de la démarche d'exemplarité en 2017¹

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

Christian MASSET puis **Maurice GOURDAULT-MONTAGNE**, Secrétaire général
Laurent GARNIER puis depuis octobre 2017 **André PARANT**, Secrétaire général adjoint

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLITIQUES ET DE SÉCURITÉ (DGP)

Nicolas DE RIVIÈRE, Directeur général

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA MODERNISATION (DGAM)

Hélène FARNAUD-DEFROMONT, Directrice générale

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MONDIALISATION, DU DÉVELOPPEMENT ET DES PARTENARIATS (DGM)

Anne-Marie DESCOTES puis depuis juillet 2017 **Laurent BILI**, Directeur général
Gautier MIGNOT puis depuis juin 2017 **Emmanuel PUISAIS-JAUVIN**, Directeur général adjoint

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (DGM/DDD)

Cyrille PIERRE, Directeur du développement et des biens publics mondiaux

SOUS-DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT (DGM/DDD/CLÉN)

Antoine MICHON puis **Olivier FONTAN**, Sous-directeur de l'environnement et du climat

Olivier FONTAN puis **Thomas LIEBAULT**, Adjoint au Sous-directeur

¹ Sauf indications contraires, les mouvements évoqués ont eu lieu en septembre 2017

**DELEGATION DES PROGRAMMES ET DES OPERATEURS - POLE
OPERATEUR (DGM/DPO/OP)**

Lise TALBOT-BARRE puis **Richard MOUTHUY**, Chef de pôle

DÉLÉGATION DES AFFAIRES GÉNÉRALES À NANTES (DGA/DAGN)

Philippe FRANC, Délégué aux affaires générales à Nantes

Jacques PAQUIER, Chef de bureau des moyens et interventions

Christophe LOUSTAU, Agent chargé de la production d'actes budgétaires, comptables et de carrière

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

Caroline FERRARI, Directrice des ressources humaines

**SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES
(DGA/DRH/RH1)**

Cédric MANUEL, Sous-directeur de la politique des ressources humaines

**Bureau des politiques statutaires et de gestion des ressources
humaines (DGA/DRH/RH1/RH1B)**

Emmanuel CARNESSECA, Chef de bureau

Françoise MICHAULT, Chef de pôle

Benoîte DOMINGUEZ-BELEY puis **Thibault HOUSPIC**, Correspondant handicap

**Bureau des plafonds d'emplois, de la rémunération et du dialogue de
gestion (DGA/DRH/RH1/RH1C)**

Laurent TRIPONEY puis **Guillaume HABERT**, Chef de bureau

Omar KEITA, Chef de pôle

Justine RAUSCHER, Gestionnaire plafond d'emplois

Bureau du dialogue social (DGA.DRH/RH1/RH1D)

Marie-Pierre DELBOSC, Cheffe de bureau

Julien LECAS, Adjoint au Chef de bureau

**SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION ET DES CONCOURS
(DGA/DRH/RH4)**

Denis FRANÇOIS, Sous-directeur de la formation et des concours

Julien BOUCHARD puis **Claude BLEVIN**, Adjoint au sous-directeur

PÔLE FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET PROFESSIONNELLES (RH4)

Stéphane SCHORDERET, Adjoint au Chef du département, Chef de pôle

Grégory SULTANA, Chargé des formations

DÉLÉGATION POUR LA POLITIQUE SOCIALE (DGA/DRH/DPS)

Valérie PIPELIER, Déléguée à la politique sociale

Annie BORDAIS, Cheffe de bureau (site de Nantes)

Geneviève BATY puis **Alban WARIN**, Chef du pôle restauration

INSTITUT DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE (IDC)

Ildé GORGUET, Responsable

Fabienne NOUZILLAT puis **Noémie GATE**, Gestionnaire

Maxime DUDA, Gestionnaire

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES (DGA/DAF)

Bruno PERDU puis depuis juillet 2017 **Agnès CUKIERMAN**, Directrice

SOUS-DIRECTION DU BUDGET (DGA/DAF/1)

Aude DE AMORIM puis **Gilles BOURBAO**, Sous-directeur du budget

Isabelle PEROT, Adjointe à la Sous-directrice

BUREAU DES VOYAGES ET DES MISSIONS (DGA/DAF/3/VEM)

Monique LEBRUN puis **Anne NGUYEN-ROBION**, Cheffe de bureau

Selçuk SAGAY, Adjoint au Chef de bureau

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DGA/DSI)

Philippe LEFORT, Directeur

Jean-Yves TEXIER, Directeur adjoint

Xavier RICHARD, Chef de mission (mission l'infrastructure, des déploiements et des acquisitions)

Gérard BENEDETTI, Chef de bureau (bureau des déploiements pour l'administration centrale et de la gestion de parc)

Viviane DUMOULIN, Experte visioconférence et moyens audiovisuels

DIRECTION DES IMMEUBLES ET DE LA LOGISTIQUE (DGA/DIL)

Graham PAUL puis **Odile ROUSSEL**, Directrice

Denis VASSALLO, Chef de bureau de la programmation et des affaires financières

SOUS-DIRECTION DES SERVICES CENTRAUX ET DE LA LOGISTIQUE (DGA/DIL/SCL)

François-Xavier LÉGER, Haut Fonctionnaire en charge du Plan ministériel
Administration exemplaire, Directeur-adjoint des immeubles et de la logistique, Sous-directeur des services centraux et de la logistique

Magdalena BIOGET, adjointe au sous-directeur

Xavier SAMSON, chargé de mission auprès du Directeur-adjoint, rédacteur « plan Administration exemplaire », rédacteur marchés publics

Lucia MAGNAUD, rédactrice « Ambassade verte »

**Bureau d'appui aux utilisateurs d'administration centrale
(DGA/DIL/SCL/BAUAC)**

Dominique SAENZ puis **Olivier DOS SANTOS**, Chef de bureau

Yann MARLIER, Adjoint au Chef de bureau

Thierry GUYOT, Gestionnaire

Laurent SERRA, Responsable de BAU assistance

A. Bureau d'appui aux utilisateurs 1 – Quai d'Orsay

Thierry DENGLER puis **Frédéric GUEBE**, Chef de site

Noël VERONE, Adjoint logistique

Abdelhakim GOUGAM, Adjoint technique

Jean-Louis BELAICH, Adjoint technique

B. Bureau d'appui aux utilisateurs 2 – Site de Convention

Thibaut PENDUFF, Chef de site

Albert BOT, Adjoint technique

Karim KADRI, Adjoint logistique

C. Bureau d'appui aux utilisateurs 3 – Site de la Courneuve

Martine BEAUVAIS, Cheffe de site

José MEZA CACERES, Adjoint logistique

Michel POULAIN, Adjoint technique

D. Bureau d'appui aux utilisateurs 4 – Site des Invalides

Sophie GUÉGAN puis **Candie SCHLEPFER**, Cheffe de site

Jaroslav DZIEDZIC, Adjoint technique

Christian MARÉCHAL, Adjoint logistique

Service automobile (DGA/DIL/SCL/GAR)

Balaguru DOURERADJAM, Chef de bureau

Reprographie (DGA/DIL/SCL/REP)

Michel BEUNIER, Chef de secteur

SOUS-DIRECTION DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES (DGA/DIL/OIM)

Marie-Odile MICHEL-AMIOT, Sous-directrice

Rémi BONNET, adjoint à la sous-directrice

MISSION DES ACHATS (DGA/DAF/MDA)

Philippe BOISSY puis **Michel PROM**, Chef de mission

**BUREAU DE LA POLITIQUE ET DE L'INGÉNIÉRIE DES ACHATS
(DGA/DAF/MDA/BPA)**

Caroline RINCEL-ROTILLON, Cheffe de bureau

Nicolas LE VAN XIEU, adjoint à la cheffe de bureau

Thomas WASTABLE, Rédacteur

SOUS-DIRECTION DE LA COMMUNICATION (DCP/COM)

Capucine GOYET puis **Amaury FAIVRE D'ARCIER**, Responsable éditorial cellule
Diplonet

IDEX-MULTISERVICES

Laurent DE PERETTI, Responsable IDEX pour le MEAE

1.1.1 Établissements publics et opérateurs intégrés au PMAE

Les opérateurs sous tutelle du MEAE dans le Plan « Administration exemplaire « 2015-2020 »

Conformément à l'instruction du Premier ministre en date du 17 février 2015 relative au plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020, les opérateurs comprenant plus de 250 agents et placés sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères devront également planifier des mesures concrètes de transition écologique et énergétique. Les opérateurs sont tenus, au minimum, de communiquer leurs données relatives aux indicateurs du sommaire en attendant les nouveaux indicateurs de suivi qui seront utilisés jusqu'en 2020. Le suivi de l'application du PAE 2015-2020 se fera avec le soutien de la Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM) et plus particulièrement avec le Pôle des opérateurs de la Mission des programmes (DGM/DPR/PRG).

Au 31 décembre 2016 :

Opérateur	Effectifs	Concerné par le PMAE 2015-2020 au plus tard le 31 décembre 2016
AEFE	10 914 ETPT (6 253 ETPT sous-plafond et 4 661 hors-plafond)	OUI
AFD	1 800 ETP (dont 1/3 à l'étranger)	VOLONTAIRE²
ATOUT FRANCE	314 ETPT sous-plafond et 60 hors-plafond	OUI
BUSINESS FRANCE	1 525 (puis 1 490 en 2017)	Plan de la DG Trésor
CAMPUS FRANCE	233 ETPT sous-plafond et 25 hors-plafond	A minima : Clauses environnementales incluses dans le contrat pluriannuel d'objectifs et moyens
CFI	41 personnes	Plan de France Média Monde
EXPERTISE FRANCE	220 ETPT	A FAIT LE CHOIX DE L'APPLIQUER
FRANCE VOLONTAIRE	107 personnes	SANS RETOUR
INSTITUT FRANCAIS	141 ETPT sous-plafond	SANS RETOUR

² L'AFD est dispensée de cette exercice en sa qualité d'opérateurs réalisant un reporting extrafinancier inspiré du référentiel précisé pour les entreprises privées par le code du commerce (article L225-102-1 et son dispositif réglementaire d'application). Elle souhaite toutefois pleinement participer de façon volontaire au PAE du MEAE.

Ainsi, 4 opérateurs sur 9 proposeront un PAE au MEAE qu'ils appliqueront à compter du 31 décembre 2017 soit **44% des opérateurs**.

Sachant que l'opérateur Campus France intégrera des clauses environnementales dans son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, l'opérateur Business France sera intégré au plan de la DG Trésor, l'opérateur CFI sera intégré au plan de France Médias Monde et donc au PAE du ministère de la culture et de la communication et que 2 opérateurs (France Volontaire et l'Institut français) n'ont pas révélé leur choix d'appliquer ou non le PAE 2015-2020.

Les documents afférents seront transmis au CGDD et publiés sur le site internet du ministère ainsi que sur son intranet une fois conçus par les opérateurs courant 2018.

S'agissant des opérateurs associés au MEAE : l'IRD et le CIRAD seront intégrés au plan du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et France Médias Monde (FMM) sera intégré au plan du ministère de la culture et de la communication.

II. Economie d'énergie

2.1 Connaître les émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser

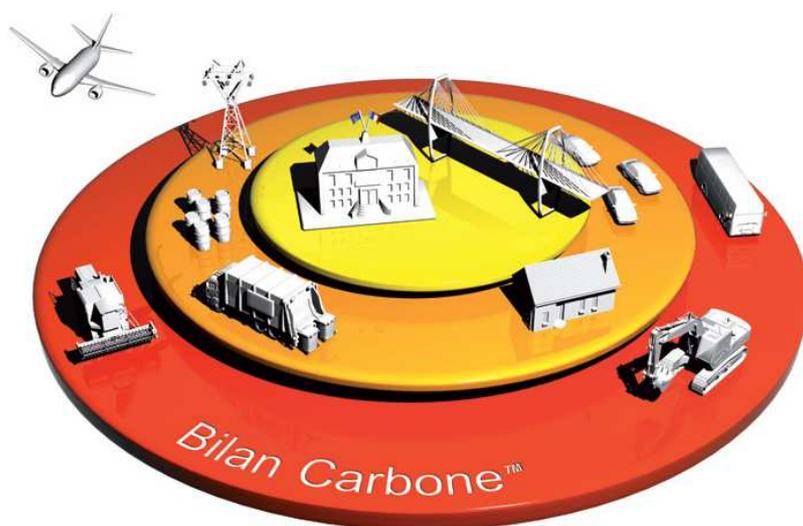
Périmètre de référence

Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres (ou scopes) obligatoires 1 et 2.

« Le périmètre 1 comprend les émissions directes de sources détenues ou exploitées par le service concerné. Ces sources sont essentiellement les chaudières à combustible fossile du service et le carburant consommé par la flotte de véhicules du service, que le service en soit propriétaire ou locataire.

Le périmètre 2 comprend les émissions indirectes associées à la production de l'énergie consommée dans le service, quand cette production est extérieure au service. Cette énergie peut prendre la forme soit d'électricité, soit de chaleur, de vapeur ou de froid » (Circulaire du 21 février 2013 relative aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre et aux synthèses des actions envisagées à effectuer par les services de l'État ; NOR : DEVD1303853C).

Il existe un troisième périmètre, non-obligatoire, qui regroupe les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...



Résultats

Le MEAE est engagé dans une démarche de développement durable depuis 2009 et publie annuellement son plan Administration exemplaire, intégrant des actions afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

L'article L. 229-25 du code de l'environnement, créé par l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, impose à l'État d'établir **pour le 31 décembre 2012** un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions envisagées pour réduire ces émissions.

Ce bilan doit être mis à jour tous les 3 ans.

Toutefois, de sa propre initiative, **le MEAE a procédé à la réalisation d'un bilan carbone® dès 2011** (sur les données de 2010). Ce bilan a fait suite au regroupement de nos services franciliens sur 5 sites.

Le MEAE n'a pas soumis de BEGES en 2012, estimant que le bilan de 2011 était suffisant.

Cependant, le MEAE a souhaité conserver la périodicité imposée par la loi et a donc procédé à un BEGES, trois ans après, en 2014 (sur les données de 2013).

Ainsi, **le MEAE a procédé à deux BEGES**, l'un en **2011** (sur les données de 2010), l'autre en **2014** (sur les données de 2013).

Cela explique l'absence de BEGES en 2015 (sur les données de 2014), le suivant étant prévu pour **2017** (sur les données de 2016).

En 2011, le bilan carbone® réalisé sur les trois scopes par le prestataire ECOACT a fait état de **41 300 téqCO₂** (tonne équivalent CO₂).

Les résultats montrent que **le poste le plus émetteur est**, de très loin, **les déplacements des agents** avec pas moins de **48%** des émissions de gaz à effet de serre sur l'année 2010.

Les différents postes considérés dans le cadre de l'étude de 2011 sont définis de la manière suivante :

- « Déplacements de personnes : L'utilisation des transports pour les déplacements des personnes ;
- « Immobilisations » : L'amortissement des immobilisations (locaux, équipements informatiques, mobilier, véhicules) ;
- « Energie » : La consommation d'énergie : poste;

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- « Fret » : Le transport de biens depuis les fournisseurs et le courrier ;
- « Intrants » : L'achat de services externes et de fournitures ;
- « Hors énergie » : Les fuites de gaz frigorigènes circulant dans les systèmes de climatisation et les machines de production de froid ;
- « Déchets » : La production de déchets sur site.

Les sites parisiens constituaient 88% des émissions de gaz à effet de serre (36 000 teqCO₂) et les sites nantais 12% (5 000 teqCO₂) avec des différences notables dans la répartition des émissions.

De plus, ces résultats ont permis de tirer le ratio de **11 teqCO₂/agent pour les sites parisiens** et de **5 teqCO₂/agent pour les sites nantais soit une moyenne de 8 teqCO₂/agent**.

ECOACT a précisé que **le résultat total était chiffré avec 35% d'incertitude** car, si certaines données sont connues avec précision, comme par exemple la consommation d'énergie, les litres de carburant, etc. ; d'autres sont estimées ou extrapolées à partir des résultats d'une enquête.

En 2014, le BEGES réalisé à partir des tableurs bilan carbone® par le prestataire ALTEREA a concerné trois postes d'émissions de GES, exigés par le périmètre réglementaire (scope 1 et 2) :

- **L'énergie consommée** pour le fonctionnement des bâtiments : chauffage, éclairage, fonctionnement des appareils ;
- **La climatisation** : fuites de gaz réfrigérants des installations de climatisation et de production de froid ;
- **Les déplacements** qui concernent uniquement les déplacements professionnels avec la flotte de véhicules du ministère.

Les émissions du MEAE se sont élevées à : **4 323 teqCO₂**. **Le poste de l'énergie représente 89%** des émissions totales des sites de l'administration centrale.

Conclusions

Le périmètre d'étude du bilan réalisé pour l'année 2013 était plus restreint que celui réalisé pour l'année 2010. En effet, il ne comptabilisait que les émissions directes

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

émises par le ministère, ce qui correspond au périmètre réglementaire (scopes 1 et 2). Une comparaison des deux bilans n'a pu être réalisée que sur les postes similaires. Le tableau ci-dessous présente cette comparaison :

Postes d'émission	2011 (sur 2010)	2014 (sur 2013)	Ecart
Energie	4 473 teq	3 830 teq	-14%
Climatisation	1 485 teq	233 teq	-84%
Déplacements	1 861 teq	260 teq	-86%
TOTAL	7 819 teq	4 322 teq	-45%

Sur les postes d'émissions similaires, nous observons donc une baisse de 45% des émissions de gaz à effet de serre du Département.

De plus, le ratio teq/agent passe de **2.2 teqCO₂/agent en 2010** à **1.2 teqCO₂/agent en 2013** sur les 3 postes d'émissions considérés.

Par ailleurs, les résultats de 2014 sont plus fiables et présentent **un taux d'incertitude de l'ordre de 20% contre 35% en 2011.**

Le prochain BEGES du Département aura lieu en 2017 sur les données de 2016.

Perspectives

Le MEAE s'est lancé dans une démarche volontariste afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En administration centrale, le regroupement des services sur trois sites franciliens participe à cet effort tout comme le déploiement à la fin de l'année 2015 des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour valoriser nos déchets papier et l'installation de machines 'Canibal' qui permettent aux agents de recycler leurs bouteilles, cannettes et gobelets.

De plus, le projet de réhabilitation du Quai d'Orsay s'inscrit dans un objectif d'exemplarité environnementale notamment car la France a accueilli la COP21 et le Département en était le principal organisateur.

Sur ce projet ambitieux, les préoccupations en matière de protection de l'environnement se traduisent par une volonté d'adopter une démarche transversale et intégrée, qui doit être menée depuis la pré-programmation jusqu'à deux années après la livraison des bâtiments (prise en compte de la relation des bâtiments avec leur

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

environnement immédiat ; garantir des nuisances faibles pour le chantier ; assurer le confort hygrothermique des agents). L'objectif majeur est de tendre vers la meilleure qualité environnementale tout en respectant les contraintes et spécificités du projet, dont l'enveloppe budgétaire.

S'agissant de notre réseau à l'étranger, la mise en œuvre du projet ambassade verte doit permettre aux postes de réaliser des économies substantielles tout en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre. Ce projet fait l'objet d'un rapport séparé.

Le prochain BEGES aura lieu courant 2018 sur les données de l'année 2017. Le Département demandera au futur titulaire du marché de recourir à une méthodologie permettant de comparer facilement avec les précédents bilans.

En plus de faire l'objet d'une diffusion sur l'ensemble des vecteurs mis à disposition du MEAE (Diplonet, site institutionnel, Diplomatie), les résultats de ce prochain BEGES seront communiqués au CGDD.

2.2. Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments

Objectifs

L'objectif global de cet indicateur est de pouvoir suivre la consommation énergétique du Ministère et d'en poursuivre la réduction.

Responsable du suivi de l'indicateur « économie d'énergie »

Au sein de la Sous-direction des Services centraux et de la logistique, le Sous-directeur et le chargé de mission Administration exemplaire suivent cet indicateur.

Les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services sont ceux figurant dans le tableau ci-dessous. À noter que le site de La Celle St Cloud est exclu du périmètre pour le calcul de cet indicateur, puisqu'il s'agit d'appartements privés.³ À noter également que le site de Strasbourg en est aussi exclu, ce site étant la représentation diplomatique de la France auprès du Conseil de l'Europe et étant considéré comme une représentation diplomatique. Tout comme les sites abritant la Représentation Permanente de la France auprès de l'UNESCO et auprès de l'OCDE.

³ En effet, les charges sont facturées aux locataires.

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

SITE	EFFECTIF (en nombre d'agents)	SHON⁴ (en m2)	SUB⁵ (en m2)
Nantes	787	40 618	29 737
Breil I	122	5 157	4 879
Breil III	185	3 517	2 107
Breil IV	454	20 565	11 950
Casterneau	26	11 379	10 801
Paris/Région parisienne	2526	111 271	81 381
37, Quai d'Orsay	797	29 427	17 297
Ilot Saint Germain ⁶	123	Non pertinent	Non pertinent
27, rue de la Convention	1080	31 103	26 146
3, rue S. Masson, La Courneuve	83	27 956	20 072
57, bd des Invalides	379	12 185	9 492
La Celle St Cloud	0	5 346	4 278
Châtillon	29	1 817	1 817
Elysée	25	Non pertinent	Non pertinent
TOTAL	3313	260 586	193 980

⁴ SHON : surface hors œuvre nette

⁵ SUB : surface utile brute

⁶ Dans le cadre des travaux de réhabilitation du Quai d'Orsay, des agents de trois directions ont été transférés sur un site mis à disposition par le Ministère des Armées qui gère l'ensemble des aspects logistiques

Résultats
Evolution de la consommation énergétique en volume entre 2016 et 2017

	Électricité 2016	Électricité 2017	Gaz 2016	Gaz 2017	Fioul 2016 ¹		Fioul 2017	
	kWh	kWh	kWh	kWh	kWh	Litres	kWh	Litres
Paris	12 028 602	12 237 658	1 612 723	1 436 621	38 680	4 000	0	0
Nantes	4 458 664	4 341 246	3 222 229	3 258 156	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
TOTAL	16 487 266	16 578 904	4 834 952	4 694 777	38 680	4 000	0	0

	Chauffage 2016		Chauffage 2017 ²		Autres énergies PCE
	kWh	T/Vapeur	kWh	T/Vapeur	
Paris	3 535 881	5 073	2 288 251	3 283	Sans objet
Nantes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
TOTAL	3 535 881	5 073	2 288 251	3 283	Sans objet

- ¹ Pour la conversion du fioul en kWh, la valeur indicative de 9.67kWh par litre a été retenue (avec une densité de 0,84 à 10 °C, la valeur du PCI est de 11,86 kWh/kg, soit un pouvoir calorifique théorique de 9,96 kWh/litre).
- ² Pour la conversion du chauffage en kWh, la valeur indicative de 697 kWh par tonne vapeur a été retenue.

Evolution de la consommation énergétique totale en volume entre 2016 et 2017

Total 2016 en kWh	24 896 779	Total 2017 en kWh	23 561 932	Evolution entre 2016 et 2017	-5.36%
------------------------------	-------------------	------------------------------	-------------------	---	---------------

Le tableau ci-dessous donne le récapitulatif des consommations annuelles d'énergie pour chaque fluide, rapportées aux surfaces occupées par le MEAE. Entre 2016 et 2017, le Département a enregistré une baisse de **5,37%** de sa consommation d'énergie en kWh/m².

Consommation annuelle moyenne d'énergie par m²

Fluide	Consommation en kWh/m ² 2016		Consommation en kWh/m ² 2017	
	Globale (kWh)	kWh/m ² (SHON)	Globale (kWh)	kWh/m ² (SHON)
Electricité	16 487 266	63,26	16 578 904	63,62
Gaz	4 834 952	18,55	4 694 777	18,01
Fioul	38 680	0,15	0	0
Chauffage vapeur	3 535 881	13,57	2 288 251	8,78
TOTAL	24 896 779	95.54	23 561 932	90,41

Actions de soutien

Tous les lauréats de concours bénéficient d'un module de formation sur le développement durable qui met l'accent sur les éco-gestes, notamment en matière de réduction des consommations d'énergie.

De plus, des affiches rappelant les écogestes sont affichées dans les couloirs, au niveau des photocopieurs. Il s'agit d'un tableau des gestes simples incitant les agents à adopter les bonnes pratiques en faveur de l'environnement. En 2016, des nouveaux kakemonos rappelant les écogestes ont été installés sur les 4 principaux sites franciliens du Département (Quai d'Orsay, Convention, La Courneuve, Invalides).

Perspectives 2018

La DIL en collaboration avec le titulaire du marché multiservices mènera une réflexion sur les mesures à prendre et continuera le suivi régulier des consommations. Nous poursuivrons nos efforts et serons attentifs à la publication des nouveaux indicateurs.

III. Mobilité durable

3.1 Acheter ou utiliser des véhicules propres

Objectifs

Un double objectif de rationalisation du parc automobile en administration centrale et de diminution des émissions de CO₂ est visé.

Pour 2016, le Département doit renseigner le rapport entre le nombre de véhicules hybrides ou électriques achetés en 2016 sur le nombre de véhicules total renouvelés en 2016 soit la proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc.

Le Département doit également renseigné la part de véhicules dépassant les seuils d'émission de CO₂.

Au 31 décembre 2017, le parc automobile est composé de 98 véhicules et de 6 scooters. Depuis 2010, le parc auto a diminué de **40%** passant de 164 à 98 véhicules.

Outils de suivi

Le suivi est réalisé grâce aux rapports d'analyses de l'UGAP et du gestionnaire de flotte ALD Automotive.

Responsable du suivi

La personne en charge du suivi de cet indicateur est le Chef du service automobile, au sein des Services Centraux et de la Logistique (DIL/SCL/GAR).

Périmètre de référence

Les véhicules concernés sont ceux achetés via l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) en 2016 et affectés en administration centrale.

Etat des lieux

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Au cours de l'année 2016, le Département a acheté 6 véhicules particuliers et utilitaires ainsi que 5 vélos. Les véhicules hybrides et électriques représentent **66,66% des acquisitions totales** de véhicules pour l'année 2016. Les 33,34% restants sont des véhicules essence.

Stratégies d'action

La mise en œuvre de la circulaire du 2 juillet 2010 relative à la rationalisation de la gestion du parc automobile de l'Etat, se traduit pour le Département, par une réduction de celui-ci ainsi que par une baisse en gamme et en puissance des véhicules. La réduction des émissions de gaz à effet de serre est réalisée notamment par l'acquisition de véhicules propres et moins polluants. Ainsi, l'achat de véhicules dont le taux de CO²/km est le plus faible possible dans les catégories concernées, a été privilégié, dans la mesure du possible. Leur coût plus élevé à l'achat a été réduit par l'affectation de ces véhicules à des grands rouleurs : les services du courrier et les cabinets du Ministre et des secrétaires d'Etat.

Enfin, le Département s'est engagé dans une politique raisonnée d'attribution des voitures de fonction. En effet, la rationalisation de la gestion de la flotte et la mutualisation des moyens ont compensé la diminution des effectifs de conducteurs.

Résultats

Au cours de l'année 2017, le Département a acheté 10 véhicules particuliers et utilitaires. Les véhicules hybrides et électriques représentent **40% des acquisitions totales** de véhicules pour l'année 2017. 50% sont des véhicules essence et 10% des véhicules diesel.

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Modèle de véhicule	Nombre	Énergie	Taux de CO2 émis (g CO2/km)
Renault Zoé	4	Electrique	0
Renault Talisman (150 chevaux)	3	Essence	127
Renault Talisman (200 chevaux)	1	Essence	130
Citroën Berlingo	1	Essence	114
Peugeot Expert	1	Diesel	137
	10		

	2017
Total des véhicules particuliers loués ou achetés en 2017	10
Nombre de véhicules particuliers essence dépassant le plafond de 120 g CO ² /km	4
Nombre de véhicules particuliers diesel dépassant le plafond de 90 g CO ² /km	1
Taux de véhicules particuliers dépassant le plafond de 90 ou 120 g CO²/km	50%

Perspectives 2018

Le Département veillera à ce qu'en 2018, lors des renouvellements, au moins 50% des véhicules achetés soit des véhicules propres conformément aux objectifs fixés au niveau interministériel.

Le Département soumettra son parc automobile aux nouveaux indicateurs.

3.2 Développer l'éco-conduite

Objectifs

Le Département, par le biais de la formation de ses conducteurs, les incite à adopter une conduite rationnelle et économique. L'écoconduite permet au Département de réduire ses consommations en carburant, les émissions polluantes ainsi que les risques d'accident.

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'objectif du PAE 2016 est d'atteindre un taux de formation à l'éco conduite équivalent à 100% et de renseigner le nombre de grands rouleurs formés à l'éco-conduite au 31 décembre 2016.

Outils de suivi

Le suivi est réalisé en interne par le chef du service automobile et par l'adjoint au Chef de bureau (DRH/RH4/RH4A).

Responsable du suivi

La sous-direction de la formation est chargée du suivi de cet indicateur en interne.

Périmètre de référence

Le périmètre de cet indicateur porte sur le nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés, à l'éco-conduite. Les agents concernés par cette mesure sont les conducteurs professionnels et les grands rouleurs.

État des lieux

100% des conducteurs automobiles du Département ont suivi un stage de formation à l'écoconduite en 2013. Deux sessions ont eu lieu pour former 8 nouveaux agents des services automobiles à l'éco-conduite, à travers l'organisme MOBIGREEN.

Ainsi, l'ensemble des conducteurs du Département a reçu une formation à l'écoconduite soit en 2010, soit en 2012. Tous les nouveaux conducteurs sont également formés, soit 8 pour 2013. Il n'y a pas eu de nouvelle arrivée de conducteurs depuis 2013.

Pour 2014, un module d'une journée présenté à deux groupes en novembre et en décembre a été annulé faute de candidats car il n'y a pas eu de nouveaux recrutements.

Stratégies d'action

Afin que les conducteurs conduisent de manière responsable et respectueuse de l'environnement, ces formations comprennent une présentation théorique et une mise en œuvre pratique.

Résultats

Il n'y a pas eu de nouvelle arrivée de conducteurs depuis 2013.

Autre action de soutien – Vignettes Crit'Air

En 2017, le MEAE a procédé à la commande et à l'installation des vignettes Crit'Air pour l'ensemble de ses véhicules.

Perspectives 2018

Parce qu'il est important de pérenniser ces comportements responsables, tous les nouveaux conducteurs et grands rouleurs se verront proposer une formation à l'écoconduite en 2018. Le Département sera attentif à la publication des nouveaux indicateurs.

IV. Économie de ressources et réduction des déchets

4.1. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage

Installation des machines Canibal'

Dans le cadre du marché des distributeurs de boisson signé avec IVSFrance, le BAUAC a pu négocier l'installation gratuite de machines Canibal'.

Ces machines sont des collecteurs intelligents de fabrication française : il suffit pour chaque agent de déposer sa bouteille, sa cannette ou son gobelet vide dans l'espace prévu à cet effet. Canibal' reconnaît l'objet, le compacte, le trie et le comptabilise.

3 machines Canibal' ont été installées fin novembre 2015 sur les sites du Quai d'Orsay (cafétéria du sous-sol), de Convention (cafétéria proche du Restaurant administratif) et de La Courneuve (cafétéria).

Entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017, **15 786 déchets** ont été compactés et valorisés.

Ces déchets sont répartis de la façon suivante :

Type de déchets	Cannettes	Bouteilles	Gobelets	Total
Quai d'Orsay	48	511	4 415	4 974
Convention	252	1 230	1 269	2 751
La Courneuve	270	392	7 399	8 061
Total	570	2 133	13 083	15 786

Soit en kilogrammes :

Type de déchets	Cannettes	Bouteilles	Gobelets	Total
Quai d'Orsay	2,66	4,14	13,99	20,79
Convention	6,63	23,33	11,12	41,08
La Courneuve	7,05	6,85	59,96	73,86
Total	16,34	34,32	85,07	135,73

Les agents ont la possibilité de planter un arbre grâce à l'association Pur Project. Le choix solidaire de **988 agents** a permis de financer la plantation de **33 arbres** en Ile-

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

de-France dans le cadre du projet francilien du Parc de Thoiry en partenariat avec l'association ReforestAction.

Ainsi, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, la société Canibal a collecté :

16,34 kg de canettes, 34,32 kg de bouteilles, et 85.07 kg de gobelets auxquels on rajoute 154 kg de gobelets récupérés dans les poubelles adjacentes à la machine soit 239,07kg de gobelets collectés.

Cela représente un crédit carbone de 770 kg de CO2 au titre des émissions évitées comme modélisée par la société Ecolomy dans sa certification 001104 : « ECOPROFIL du procédé de collecte et de valorisation des déchets de distributeurs de boisson en entreprise ». L'incertitude est de 15%.

Détail des gisements et filières :

Pour l'ensemble des gisements, Canibal a assuré l'ensemble de la chaîne logistique de la collecte à la mise en balle faite sur le site de Gennevilliers (92).

Les canettes :

Les balles de canettes ont été confiées à l'entreprise Cornec (60) pour être broyées afin de séparer l'acier et l'aluminium. Les matières reconstituées en briquette ont ensuite été directement acheminées vers les fonderies de la société Constellium pour l'aluminium sur son site de BIESHEIM (68) et auprès d'Arcelor Mittal pour l'acier.

Les bouteilles en PET :

Les balles ont été directement livrées chez PLASTIPAK à Sainte Marie la Blanche (21) pour être de nouveau transformé en nouvelle bouteille.

Les gobelets plastiques PS/PP :

Les balles de gobelets ont été confiées à l'entreprise ATLAN située à La Suze sur Sarthe (72) afin qu'ils soient granulés. Une fois granulée, la matière plastique sera extrudée en vue de produire des plaques par l'entreprise NOVAFLOOR situé à Villers Saint Sepulcre (60).

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les gobelets cartons :

Les balles de gobelets ont été confiées à l'entreprise PAPETERIE DE RAON située à Raon l'Etape (88) afin qu'ils soient lavés et broyés. Une fois que la pâte à papier (ouate de cellulose) et les films plastiques alimentaires sont séparés, ils seront traités, reconditionnés et permettront de fabriquer de nouveaux emballages alimentaires.

La société Canibal' est responsable du suivi quantitatif de ce dispositif et communique les données à l'agent en charge du plan administration exemplaire et aux différents chefs de site des BAU.

L'installation des machines Canibal' a constitué une belle avancée dans la politique d'exemplarité du Département et, au vu des résultats, les machines semblent avoir été bien acceptées par les agents.

De plus, le Département a installé 7 cy-clopes en juin 2016. Ce sont des collecteurs de mégots innovants (2 sur le site de Convention, 2 sur le site du QO, 1 sur le site des Invalides et 2 à la Courneuve). Un huitième cy-clope a été installé sur le site de Châtillon fin février 2017.

Les mégots de cigarettes récupérés constituent la base pour la fabrication de plaques servant à créer du mobilier de jardin.

Les tableaux ci-dessous recensent les résultats des collectes des cy-clopes sur l'année 2017.

Invalides :

	TOTAL 2016	TOTAL 2017
Quantité de mégots récoltés (en kg)	5,87	10,38

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Nombre de déchets de cigarettes	23 480	41 520
Quantité de déchets toxiques (en g)	528,30	934,2
Quantité d'eau non polluée (en litre)	11 740 000	20 760 000
Potentiel de plaques de construction de 30 kg (en Nb)	2,352	4,15

Quai d'Orsay :

	TOTAL 2016	TOTAL 2017
Quantité de mégots récoltés (en kg)	14,44	19,32
Nombre de déchets de	57 760	77 280

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

cigarettes		
Quantité de déchets toxiques (en g)	1 299,6	1738,8
Quantité d'eau non polluée (en litre)	28 880 000	38 640 000
Potentiel de plaques de construction de 30 kg (en Nb)	5,776	7,73

Convention :

	TOTAL 2016	TOTAL 2017
Quantité de mégots récoltés (en kg)	27,13	39,46
Nombre de déchets de cigarettes	108 520	157 840
Quantité de déchets toxiques	2 441,70	3 551,4

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

(en g)		
Quantité d'eau non polluée (en litre)	54 260 000	78 920 000
Potentiel de plaques de construction de 30 kg (en Nb)	10,85	15,78

La Courneuve :

	TOTAL 2016	TOTAL 2017
Quantité de mégots récoltés (en kg)	4,72	6,35
Nombre de déchets de cigarettes	18 880	25 400
Quantité de déchets toxiques (en g)	424,80	571,5
Quantité d'eau non polluée (en	9 440 000	12 700 000

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

litre)		
Potentiel de plaques de construction de 30 kg (en Nb)	1,89	2,54

Châtillon (depuis février 2017) :

	TOTAL 2017
Quantité de mégots récoltés (en kg)	1,5
Nombre de déchets de cigarettes	6 000
Quantité de déchets toxiques (en g)	135
Quantité d'eau non polluée (en litre)	3 000 000
Potentiel de plaques de construction	0,6

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

de 30 kg (en Nb)	
---------------------	--

La comparaison des résultats entre 2016 et 2017 démontrent que les Cy-clopes ont été pleinement « adoptés » par les agents.

Avec les points d'apport volontaires (PAV) pour recycler le papier, l'installation de ces deux nouveaux types de collecteurs innovants illustre le plein engagement du MEAE pour promouvoir l'exemplarité de son action.

Autre action de soutien – Récupération des huiles usagées sur le site du Quai d'Orsay

Le site du Quai d'Orsay a conclu un accord avec la société Coisplet Deboffe afin que cette dernière puisse récupérer les huiles de friture usagées des cuisines de l'Hôtel du Ministre. Sur l'année 2017, 450 litres d'huile de cuisine ont été collectés gratuitement à l'hôtel du Ministre dans le cadre d'une filière éco-responsable (contre 692 litres en 2016). Les huiles purifiées sont transformées en biodiesel, un carburant écologique. Le biodiesel produit à partir d'huile de friture permet de réduire sensiblement les émissions CO₂.

4.1.1 Quantité de déchets résiduels produits par agent francilien

La quantité de déchets sur l'année 2017 est répartie comme suit (en kg) :

Type de déchets	DIB	Papier/Carton	Verre	Déchets alimentaires	PAV	Total
Quai d'Orsay	40 524	71 400	N/A	44 640	15 097,5	171 661,5
Restaurant Administratif	N/A	8 748	N/A	40 240	N/A	48 988
Convention	12 012	118 575	1 240	30 240	7 353	169 420
La Courneuve	4 840	21 170	90	19 600	1 054	46 754
Total	57 376	219 893	1 330	134 720	23 504,5	436 823,5

En kg de déchets rapporté au nombre d'agents d'administration centrale

Soit **172,93 kg par agent francilien d'administration centrale** (436823,5/2526)

En 2016, le chiffre était de **173,92 kg par agent en administration centrale**.

On observe une diminution de **0.57%**.

Autre action de soutien – Distribution de gobelets réutilisables (éco-cup) pour les agents

Le Département a acheté 209 000 gobelets biodégradables jetables en 2015, 131 000 en 2016 et 41 000 en 2017 pour les fontaines et bonbonnes d'eau. Soit une baisse globale de **80,38%**. Si le passage à des gobelets biodégradables a constitué une avancée en matière de développement durable, le Département a voulu aller plus loin. 4 000 gobelets réutilisables en plastique dur (éco-cups) ont été achetés et distribués en novembre 2016 et en novembre 2017 à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets. 2 000 nouveaux gobelets ont été achetés en novembre 2017.

4.1.2 Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs

Aucun des 3 restaurants administratifs du MEAE ne réalise le tri des bio-déchets jusqu'à présent.

Une réflexion est en cours pour mettre en place ce tri au plus tôt dans nos restaurants administratifs pour se conformer aux dispositions de la loi de Transition écologique pour la croissance verte.

4.2. Politique de maîtrise de la consommation de papier

Objectifs

L'objectif sur l'année 2016 était de poursuivre la réduction de consommation de papier pour préserver la nature en œuvrant pour le développement durable.

Outils de suivi

Le relevé de commande UGAP permet de réaliser un suivi des commandes.

Responsable du suivi

Le suivi de cet indicateur est effectué par le chargé de mission administration exemplaire.

Périmètre de référence

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le périmètre correspond aux quantités de papier (A4 et A3) achetées durant l'année 2017 par le Département.

Le périmètre de cet indicateur porte sur l'ensemble des sites de l'administration centrale en région parisienne et à Nantes.

Etat des lieux

Au 31 décembre 2016, le nombre de ramettes de papier achetées était de 30 550. Soit un nombre de ramettes par agent de 9,10.

4.2.1 Evolution du nombre de ramettes de papier consommée entre l'année N et l'année N-1

Résultats

Au 31 décembre 2017, la consommation de papier a baissé de 7,37% par rapport à 2016. Par rapport à 2009, la baisse est de **66,2%**.

Le Département poursuivra ses efforts en matière de prévention et de valorisation des déchets papier.

Année	Consommation globale de ramettes	Nombre de ramettes par agent
2009	83 670	24,64
2010	61 875	17,04
2011	50 478	14,32
2012	54 400	15,52
2013	43 250	11,91
2014	34 375	10,23
2015	33 410	9,61
2016	30 550	9,10
2017	28 300	8.54

À titre informatif, le nombre de ramettes de papier par agent a **baissé de 6,15%**.

2009	3 613 agents
2010	3 630 agents
2011	3 525 agents
2012	3 509 agents
2014	3 361 agents
2015	3 425 agents
2016	3 355 agents
2017	3 313 agents

Perspectives 2018

Dans le cadre Plan ministériel administration exemplaire 2015-2020, le Département persistera dans cette démarche de diminution de ses consommations de papier à travers notamment la poursuite de la dématérialisation et de la sensibilisation des agents.

4.2.2 Quantité de papier recyclé acheté par rapport à la quantité de papier acheté

Le MEAE a commencé en juin 2016 à se fournir en papier recyclé pour 3 de ses 5 sites franciliens (les Invalides, Convention et La Courneuve).

Sur les 25 300 ramettes (800 de A3 et 24 500 de A4) achetées pour nos sites franciliens en 2017, le papier recyclé a représenté 12 600 ramettes (ramettes de papier A4 et ramettes de papier A3), soit environ 50% de la consommation totale.

En valeur financière, le montant total de la consommation annuelle 2017 pour les sites parisiens s'élève à 81 294,03€ TTC.

Sur ces 81 294,03€ TTC, le papier recyclé représente 43 548,77€ TTC, soit environ 54% du montant total alloué à l'achat de papier.

Le déploiement du papier recyclé sur le Quai d'Orsay s'est fait dès la première commande de 2018.

Le Département respecte la loi de Transition écologique pour la croissance verte qui prévoyait pour 2017 que les administrations soient fournies à hauteur de 25% en papier recyclé. Le Département respecte déjà l'objectif établi pour les administrations en 2020 d'être fourni à hauteur de 40% de papier recyclé en 2020. La généralisation au Quai d'Orsay en 2018 verra le Département conforter ces statistiques et harmonisera l'achat de papier sur les sites franciliens.

Actions de soutien - Dispositif de collecte et de gestion des déchets de papier

Objectifs

La collecte des déchets de papier s'inscrit dans une volonté du Département de préserver la nature en œuvrant pour le développement durable. L'objectif du PAE 2017 consistait à renseigner les dispositifs de tri sélectif des déchets papier en faisant un état des lieux des sites qui l'avaient mis en place.

Actions de soutien et d'approfondissement – Déploiement des points d'apport volontaire (PAV) pour mieux valoriser les déchets papier

A Paris, depuis novembre 2015, 141 points d'apport volontaire (PAV) ont été installés à proximité des photocopieurs. Les agents disposent d'une bannette sur leur bureau pour mettre leur papier et vont la vider à leur convenance dans les PAV. Cette démarche a permis d'unifier les différents dispositifs mis en place antérieurement.

A Nantes, les récupérateurs de papier (appelés « cocottes ») ont été mis en place sur les sites de Breil I et Breil IV. Les agents de Breil III et Casterneau n'utilisant que très peu de papier, il a été décidé de ne pas doter ces sites de récupérateurs.

État des lieux

À la date du 31 décembre 2016, ces installations ont permis de valoriser plus de 21 883,5 kg de papier. Soit environ 365 arbres épargnés, 679m³ d'eau économisés (soit l'équivalent de 6 mois d'arrosage sur le site de Convention) et 12 445 kg de CO₂

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

en moins dans l'atmosphère (soit les émissions sur un an de 6 voitures qui émettent 120 g de CO2 par km).

En 2016, à Nantes, selon les chiffres communiqués par la société Arbres, 11,1 tonnes de papier ont été collectées sur les sites nantais. La collecte et le tri de ces déchets papier ont généré environ 334 heures d'insertion par l'activité économique pour ses opérateurs. Ces 11,1 tonnes de papier triées et valorisées vont permettre d'obtenir 9,99 tonnes de papier recyclé.

Résultats

En 2017, 23 504,5 kg de papier ont été récoltés dans les PAV. Soit environ arbres épargnés, d'eau économisés (soit l'équivalent de mois d'arrosage sur le site de Convention) et kg de CO2 en moins dans l'atmosphère (soit les émissions sur un an de 6 voitures qui émettent 120 g de CO2 par km).

En 2017, à Nantes, selon les chiffres communiqués par la société Arbres, 23,98 tonnes de papier ont été collectées sur les sites nantais. La collecte et le tri de ces déchets papier ont généré environ 652 heures d'insertion par l'activité économique pour ses opérateurs. Ces tonnes de papier triées et valorisées vont permettre d'obtenir 21,75 tonnes de papier recyclé, d'économiser 165 litres d'eau et 34 tonnes de bois.

Perspectives 2018

Dans le cadre Plan Ministériel Administration Exemplaire 2015-2020, le Département a approfondi sa démarche de collecte des déchets papier avec le déploiement en novembre 2015 de points d'apports volontaires sur les sites franciliens, auxquels se sont ajoutées des bannettes et une importante campagne d'information des agents (affiches, guide sur le tri, communication sur l'intranet, etc.)

Le MEAE sera attentif à la publication des nouveaux indicateurs.

4.3 Optimiser les consommations d'eau

Objectifs

L'objectif global de ce nouvel indicateur est de pouvoir suivre les consommations en eau du ministère sur la base des volumes afin de les réduire de manière significative.

Outils du suivi

Cet indicateur est suivi à l'aide de l'outil expert de gestion de suivi des fluides.

Responsable du suivi

Comme indiqué au point précédent, le responsable du suivi de cet indicateur est le Chef de secteur d>IDEX, société prestataire du ministère, sous le contrôle du Chef du bureau d'appui aux utilisateurs.

Périmètre de référence

Le périmètre concerné est la consommation d'eau pour les bâtiments tertiaires d'administration centrale.

Etat des lieux

La consommation d'eau a baissé de **25%** entre 2015 et 2016.

Résultats

	Consommation d'eau 2015	Consommation d'eau 2016	Consommation d'eau 2017
	M ³	M ³	M ³
Paris	46 860	32 536	21 914
Nantes	10 083	10 132	15 071
TOTAL	56 943	42 668	36 985

La consommation d'eau a diminué de **13,32%** entre 2016 et 2017.

L'augmentation particulière de la consommation sur nos sites nantais est liée à la rupture d'une canalisation sur le site de Breil I.

Actions de soutien

La sensibilisation des agents passe par la formation en développement durable dispensée aux nouveaux arrivants et aux agents de retour de l'étranger.

Par ailleurs, le ministère dispose de vastes espaces verts sur la plupart de ses sites et la maîtrise de la consommation d'eau est un enjeu crucial. Les jardiniers sont particulièrement sensibilisés à ces questions et sélectionnent des **plantes adaptées pour limiter l'apport d'eau**.

Perspectives 2018

Le Département sera attentif à la publication des nouveaux indicateurs.

V. Préservation de la biodiversité

5.1 Développer l'alimentation biologique

Objectifs

L'enjeu de cet indicateur s'inscrit tout d'abord dans une perspective d'augmentation du nombre de denrées alimentaires biologiques afin d'inciter les prestataires de restauration à inclure davantage de produits issus de l'agriculture biologique pour un plus grand respect de l'environnement.

Outils de suivi

Le suivi de cet indicateur est réalisé grâce à une extraction de fichiers par la Délégation pour la politique sociale (DGA/DRH/DPS).

Responsable du suivi

Le bureau de la Délégation pour la politique sociale (DGA/DRH/DPS) suit particulièrement cet indicateur en lien avec le titulaire du marché de restauration collective COMPASS GROUP France (EUREST) pour les sites franciliens et ADOS pour les sites nantais.

Périmètre de référence

Le périmètre de référence de l'indicateur « alimentation biologique » est appliqué à l'ensemble des sites d'administration centrale (Paris et Nantes) disposant d'un restaurant administratif (donc hors).

État des lieux

Pour 2015, la part moyenne des denrées alimentaires certifiées « agriculture biologique » s'élève à **8.577 %** pour l'ensemble des restaurants franciliens du MEAE (**8.496 %** pour le site de Convention, **8.658 %** pour le Quai d'Orsay). Pour 2016, le MEAE n'a pas été en mesure de communiquer la part moyenne des denrées alimentaires certifiées « agriculture biologique » suite à un différend avec le prestataire. S'agissant des restaurants nantais, en 2016, ils avaient une part de **7%** (essentiellement lait et dérivés plus fruits et légumes).

Résultats

Pour 2017, la part moyenne des achats de denrées alimentaires certifiées « agriculture biologique » s'élève à **7.27%** pour l'ensemble des restaurants franciliens du MEAE (**7,41%** pour le site de Convention, **7,75%** pour le Quai d'Orsay, **4,54%** pour la Courneuve).

Les restaurants nantais ont une part de **8%** qui constitue **5%** de la somme totale des produits achetés.

Nous notons donc une diminution de **15,24%** sur la part moyenne de l'alimentation issue de l'agriculture biologique au sein des restaurants administratifs franciliens du MEAE. Cette diminution est due à l'apparition de certains dysfonctionnements lors du changement de prestataire au 1^{er} janvier 2017.

Perspectives 2018

L'année 2017 a vu le lancement d'un nouveau marché pour la restauration collective francilienne et l'inscription de notre engagement plus important encore en matière d'aliments biologiques, à hauteur de 20 % du total des produits alimentaires achetés, proportion qui devrait perdurer tout au long de la durée du marché. Le titulaire de ce nouveau marché est Elior.

Après un léger retard pris lors de l'année de lancement, les premiers résultats de 2018 sont encourageants avec 32% de produits bio pour Convention, 19% sur la Courneuve et 14% sur le QO soit, en moyenne, 23,72% de produits bios sur les sites franciliens. Les résultats consolidés et complets figureront dans le bilan administration exemplaire 2018.

5.2 Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis

Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé par les jardiniers du MEAE. Le MEAE est donc passé au « zéro-phyto ».

Les espaces verts au Quai d'Orsay (QO) et à Convention (CNV) forment 1,2 hectare et il y a 23 hectares au château de la Celle-Saint-Cloud (CSC).

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Par ailleurs, un potager en permaculture a été installé sur le site du château de la Celle-Saint-Cloud et un potager participatif a vu le jour sur le site de Convention.

Le château de la Celle Saint-Cloud, avec son parc de près de 30 hectares, constitue un champ privilégié de mise en œuvre d'initiatives vertes. Ainsi il abrite depuis 2016 un potager en permaculture, créé en collaboration avec la ferme du Bec Hellouin, dont l'expertise est renommée. Il a vocation à alimenter les cuisines de l'hôtel du Ministre. Un poulailler adjacent abrite poules et canards qui contribuent à la lutte contre les parasites, à l'aération de la terre (et, pour les poules, à fournir des œufs). Ce potager constitue également une belle opportunité pour ouvrir le site aux habitants riverains, à travers un double partenariat avec la ville de la Celle Saint-Cloud, portant sur l'accueil d'enfants et d'adultes en réinsertion. Depuis cette année, 10 ruches ont été installées dans le parc, en partenariat avec un apiculteur de la Celle Saint-Cloud (le même qui a placé 5 ruches au Quai d'Orsay). À terme, plus de trente ruches seront installées. Ces initiatives vertes sont utiles pour valoriser et dynamiser le site, l'ouvrir à des partenariats et échanges, et améliorer l'image du Ministère. Le déploiement de moutons dans le parc du château permettrait de mettre en place une alternative écologique à la tonte mécanique.

Un agent du Département, Fleur Meynier, a réalisé un travail sur la valorisation des espaces verts en administration centrale lors du premier semestre 2017 dans le cadre de la rédaction d'un mémoire universitaire sur la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques de gestion du Département. Les résultats ce travail pourront figurer dans le bilan 2017 du PAE du MEAE.

À titre informatif, les tableaux ci-dessous précisent le suivi mensuel des déchets verts sur les deux principaux sites. Ces déchets verts sont mis en plateforme de compostage chez SEMAVERT à Vert-le-Petit et chez Bio Yvelines à Bailly. Le total est exprimé en tonnes.

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mois	Château de la Celle Saint Cloud	Quai d'Orsay/Convention	Total 2016
Janvier	31,5	10,3	41,8
Février	32,8	2	34,8
Mars	74,9	1,1	76
Avril	30,1	0,8	30,9
Mai	26,5	2,4	28,9
Juin	7,1	3,6	10,7
Juillet	2,1	2,9	5
Août	7,6	0,4	8
Septembre	13,1	1,8	14,9
Octobre	6,5	0,6	7,1
Novembre	30,1	2,5	32,6
Décembre	31,5	1,1	32,6
Total	293,8	29,5	323,3

Mois	Château de la Celle Saint Cloud	Quai d'Orsay/Convention	Total 2017 (en t)
Janvier	23,5	2	25,5
Février	17,5	1,5	19
Mars	21,7	1	22,7
Avril	18,5	0,6	19,1
Mai	15,4	1,1	16,5
Juin	5,6	1,5	7,1
Juillet	1,2	1,3	2,5
Août	1,5	0,2	1,7
Septembre	7,3	0,7	8
Octobre	4,5	0,5	5
Novembre	1,1	0,8	1,9
Décembre	8,4	0,6	9
Total	110,8	11,8	122,6

Autre action de soutien – Création d'un potager participatif sur le site de la Convention (Projet Ambassalades vertes)

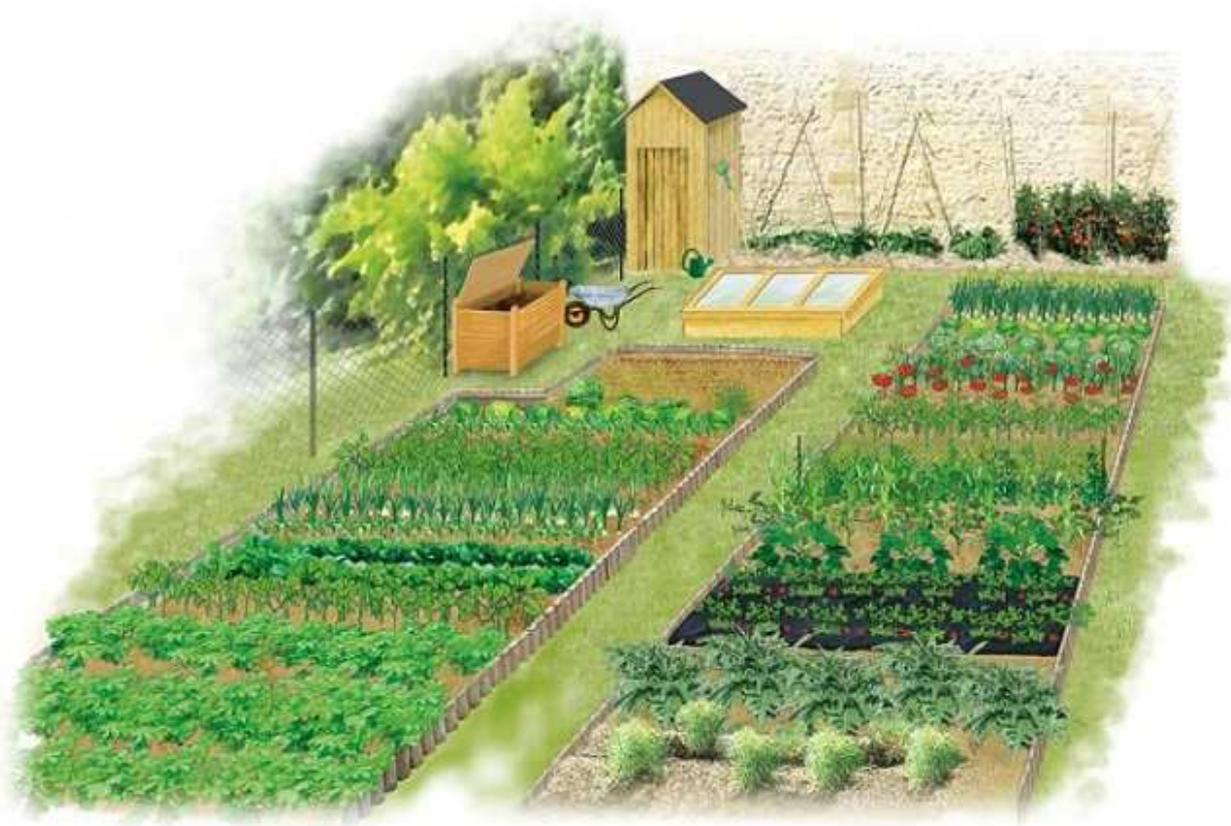
Après la première expérience de 2016, l'initiative a été renouvelée en 2017 sur le parvis du site de La Convention grâce à la participation active du jardinier en chef du ministère. Des agents volontaires sont venus toutes les deux semaines s'occuper du potager sous les conseils avisés du jardinier. Les agents en profitent également pour récupérer quelques conseils pour leur propre jardin et repartir avec une partie de la récolte.

Ont été plantés :

- aubergines
- radis
- betteraves
- poivrons
- concombres
- courgettes
- salades
- tomates de plusieurs variétés
- herbes aromatiques (basilic, persil, romarin etc.)

Une expérience très intéressante de renforcement d'équipe (ou *team-building*).

Cette initiative fait l'objet d'une communication sur l'intranet du Département.



Autre action de soutien – Installation de 5 ruches dans les jardins de l'Hôtel du ministre au Quai d'Orsay

Le rucher du Quai d'Orsay a vocation à enrichir et préserver la biodiversité dans Paris par l'action de pollinisation des végétaux par les abeilles.

La diversité des plantations et espaces verts dans la capitale, leurs méthodes de culture sans pesticides et engrais sont autant de facteurs favorables à l'implantation et au maintien des abeilles et autres pollinisateurs dans la capitale qui compterait aujourd'hui plus de 700 ruches.

En fonction de la météo et du potentiel de miellée, environ 25 kilos de miel pourront être produits par ruche.

Perspectives 2018

Le Département a entamé une réflexion autour du déploiement de moutons pour procéder à l'éco-pâturage des 8 hectares de plaine au Château de la Celle Saint-Cloud.

Cela permettrait de mettre en place un moyen respectueux de l'environnement pour s'occuper de cet espace vert fragile et difficile d'accès aux engins mécaniques.

VI. Responsabilité sociale de l'Etat

6.1 Disposition sociale dans les marchés publics

Objectifs

L'insertion des clauses sociales représente à la fois un enjeu de société et un enjeu financier pour le département.

Outils du suivi

La Mission des achats s'appuie sur le plan annuel des achats (PAA), qui recense les nouveaux marchés et les marchés à renouveler, afin d'arrêter, en concertation avec la Maison de l'emploi de Paris (MEP), d'une part, les différents services du MEAE, d'autre part, la liste des marchés devant intégrer une clause sociale.

Conformément aux dispositions de l'annexe 3 de la convention de partenariat signée entre la MEP et le MEAE, le 30/12/2011, la MEP fournit semestriellement et annuellement un bilan qualitatif et quantitatif des actions d'insertion engagées par les entreprises attributaires des marchés du MEAE.

Responsable du suivi

La Mission des achats et plus particulièrement le Bureau de la politique et de l'Ingénierie des Achats (BPA) est en charge du suivi de l'indicateur clauses sociales.

Périmètre de référence

Le périmètre de référence de l'indicateur « disposition sociale dans les marchés publics » correspond à l'ensemble des marchés de plus de 90 000€ HT.

Indicateur

Pourcentage de marchés de 90 000€ HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan nationale d'action pour l'achat public durable 2015-2020.

Indicateur en % (numérateur et dénominateur en nombre de marchés).

Un marché public comporte une disposition sociale si :

- l'objet du marché (article 5 du code des marchés publics) comporte une dimension sociale, comme par exemple : « prestation de services réservée à des structures

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

employant des handicapés » ; cet objet donne lieu à l'inscription d'au moins une clause contractuelle dans le marché ;

- ou bien la dimension sociale est prise en compte dans les spécifications techniques (article 6 du code des marchés publics) ; par exemple : « le matériel doit être adapté à une utilisation par une personne handicapée » ;

- ou bien la dimension sociale est prise en compte dans les conditions d'exécution du contrat qui comportent au moins une clause sociale comme l'insertion par l'activité économique (article 14 du code des marchés publics) ou le recours aux structures employant une majorité de travailleurs handicapés (article 15 du code des marchés publics) ;

- ou bien un ou plusieurs critères d'attribution à caractère social (article 53 du code des marchés publics) sont pris en compte, assortis d'au moins une clause contractuelle associée au(x) critère(s). Les critères sociaux éventuellement utilisés pour juger et classer les offres ne sont considérés que dans la mesure où leur utilisation a pour conséquence d'entraîner l'inscription d'au moins une clause dans le contrat (Cf. le Plan national d'action pour les achats publics durables 2015-2020 http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_national_d_action_pour_les_achats_publics_durables_2015-2020.pdf).

Etat des lieux

Parmi les marchés supérieurs à 90 000€ HT notifiés en 2016, il y avait eu 6 marchés notifiés avec clause environnementale et 3 avec clause sociale sur 69 marchés notifiés selon les chiffres PLACE (donc c'est plus que ce qu'on avait compté l'année dernière).

De plus, 14 marchés actifs en 2016 comportaient une clause sociale d'insertion selon l'article 14 du code des marchés publics suivie par l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences).

Le volume d'heures d'insertion retenu au titre de l'article 14 s'élève à **66 628 heures**.

La valeur des dépenses réalisées au titre de l'article 15 s'élève à **37 578,69 €**

Stratégies d'action

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le plan annuel des achats (PAA) est devenu une étape incontournable de la politique achat du ministère. Des réunions PAA sont organisées en fin d'année avec tous les services prescripteurs du ministère. Lors de chaque réunion la Mission des achats aborde la possibilité d'intégrer une clause d'insertion sociale dans les marchés du service.

La lecture définitive du plan annuel des achats fait ainsi ressortir les marchés propices à l'insertion d'une clause sociale.

La MDA évalue conjointement avec le service concerné et la MEP le calibrage de la future clause.

Un agent de la mission des achats est dédié à la problématique « clauses sociales ». Il est chargé de faire le lien entre la MEP, le Haut fonctionnaire au PAE, les services acheteurs et le Service des achats de l'État.

Résultats

En 2017 sur 77 marchés supérieurs à 90 000€ HT notifiés :

- 11 procédures avec clauses environnementales (compte pour 1 seule procédure les 13 lots de l'accord cadre Fournitures de consommables dédiés à la police technique et scientifique qui comportent chacun 1 clause environnementale)
Soit 14% des marchés notifiés

- 5 procédures avec clauses sociales
Soit 6,5% des marchés notifiés

Ces chiffres n'incluent pas les conventions UGAP comprenant des clauses sociales auxquelles le ministère est rattaché ni les rattachements aux accords-cadres interministériels pour lesquels il n'y a pas de subséquent.

Nombre d'heures d'insertion réalisées en 2017 : **20 431 heures** selon le bilan fourni par l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences).

Marchés actifs en 2017 comportant une clause sociale : 12

Montant dépensé au titre de l'article 15 en 2017 : **21 583,44€**

Perspectives 2018

Le Ministère sera attentif à la publication des nouveaux indicateurs.